



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

N° 503

DECISION MUNICIPALE

Date d'affichage : 01 AOUT 2025

OBJET : Partenariat entre la Résidence la Méridienne et la Ville de Villeneuve-la-Garenne

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°18/584 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDERANT :

Que la Résidence la Méridienne fête les 50 ans de son ouverture,

Que dans ce cadre ils souhaitent organiser une exposition de 25 reproductions de cartes postales de Villeneuve-la-Garenne pour les résidents,

Que cette exposition aura lieu en extérieur sur les grilles et le kiosque de la résidence,

Qu'en 2021, un premier partenariat avait été réalisé entre la résidence et la Ville avec ces mêmes reproductions,

DECIDE : la création d'un partenariat entre la résidence la Méridienne et la Ville, afin que la mission Archives puisse réaliser le prêt gratuit de ces 25 panneaux dans le cadre des festivités du cinquantenaire de la résidence.

ARTICLE UNIQUE :

DIT :

Que la décision est inscrite au registre des décisions municipales,

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250801-DCM503-AI
Date de réception préfecture : 01/08/2025

légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : **01 AOUT 2025**



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris